



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarantième session
25 février-22 mars 2019
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Maurice

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements et réponses de l'État examiné**

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



Réponse de Maurice aux recommandations formulées à l'issue du troisième cycle de l'Examen périodique universel

1. Ce rapport présente les réponses de Maurice aux 176 recommandations reçues dans le cadre du troisième Examen périodique universel (EPU) de Maurice en novembre 2018.
2. Des consultations concernant les recommandations ont été menées à Maurice auprès des ministères, des départements et des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile, par l'intermédiaire du Mécanisme national chargé de l'établissement de rapports et du suivi.
3. Maurice signale qu'elle accepte 133 recommandations sur 176, en entier ou en partie. Celles acceptées sont celles qu'elle appuiera et entreprendra de mettre en œuvre par des mesures appropriées. Celles dont Maurice prend note sont celles qui font appel à des mesures précises ne faisant pas encore actuellement l'objet d'étude.

Instruments et cadre internationaux relatifs aux droits de l'homme

4. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.10, 115.14, 115.15, 115.17, 115.18, 115.19, 115.27, 115.28, 115.30, 115.65.
5. Maurice prend note des recommandations suivantes :
115.1, 115.2, 115.3, 115.4, 115.5, 115.6, 115.7, 115.8, 115.9, 115.11, 115.12, 115.13, 115.16, 115.20, 115.21, 115.22, 115.23, 115.24, 115.25, 115.26, 115.29, 115.31, 115.32, 115.33, 115.34.

Institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme

6. Maurice accepte les recommandations 115.36, 115.37 et 115.59.

LGBTI, orientation sexuelle et identité de genre

7. Maurice prend note des recommandations suivantes :
115.40, 115.41, 115.42, 115.43, 115.44, 115.45, 115.46, 115.47, 115.48, 115.49, 115.50, 115.51, 115.52, 115.53, 115.54.

Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe

8. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.60, 115.61, 115.62, 115.63, 115.64.

Exactions commises par les forces de sécurité et la police

9. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.68, 115.69, 115.70, 115.71.

Démocratie, état de droit et bonne gouvernance

10. Maurice accepte les recommandations 115.38, 115.74 et 115.75.

Traite des êtres humains

11. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.77, 115.78, 115.79, 115.80, 115.81, 115.82, 115.83, 115.84, 115.85, 115.86.

Pauvreté et niveau de vie

12. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.88, 115.89, 115.90, 115.91, 115.92, 115.93, 115.94, 115.95, 115.166.

Éducation et sensibilisation aux droits de l'homme

13. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.35, 115.39, 115.98, 115.99, 115.100, 115.101, 115.102, 115.103, 115.104, 115.165.

Égalité des sexes et violence fondée sur le genre

14. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.105, 115.106, 115.113, 115.115, 115.116, 115.117, 115.118, 115.127.

Protection et autonomisation des femmes

15. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.107, 115.108, 115.109, 115.110, 115.111, 115.112, 115.114, 115.119, 115.120, 115.121, 115.122, 115.123, 115.124, 115.125, 115.126, 115.128, 115.130, 115.164.
16. Maurice prend note de la recommandation 115.96.

Droits de l'enfant

17. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.131, 115.132, 115.133, 115.134, 115.135, 115.136, 115.137, 115.138, 115.139, 115.140, 115.141, 115.142, 115.143, 115.144, 115.145, 115.146, 115.147, 115.148, 115.149, 115.150, 115.151, 115.152, 115.153, 115.154, 115.155, 115.156, 115.157, 115.158, 115.159, 115.160, 115.161, 115.162.
18. Maurice prend note de la recommandation 115.176.

Droits des personnes handicapées

19. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.167, 115.168, 115.169, 115.170, 115.171, 115.172, 115.173, 115.174, 115.175.

Discrimination à l'égard des groupes vulnérables et des minorités

20. Maurice accepte les recommandations suivantes :
115.55, 115.56, 115.57, 115.58, 115.87, 115.163.

Terrorisme, torture et conditions de détention en prison

21. Maurice accepte les recommandations 115.66, 115.67, 115.72 et 115.73.

Autres recommandations

22. Maurice accepte les recommandations 115.76 et 115.97.
23. Maurice prend note de la recommandation 115.129.
-